

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :
Transports
vacances été 2023

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

Décision n° 23-88

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.2,

Ampliation faite le

Vu la décision n°22-86 en date du 28 juillet 2022 attribuant le lot 8 SORTIES MERCREDIS ET VACANCES de l'accord-cadre Transport vers les accueils de loisirs et sorties Année scolaire 2022 – 2023 à la société RUBANBLEU LAURAGAIS sise Les 4 Carrières 11400 VILLENEUVE LA COMPTAL.

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

Vu que le montant maximum du lot 8 est atteint, à savoir 8 000 € HT,

VU la nouvelle consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

Et par la publication
informatique le :

DECIDE

ARTICLE I : de confier le transport des enfants pour les vacances sur la période du 20 juillet au 31 août 2023 à la société RUBANBLEU LAURAGAIS sise Les 4 Carrières 11400 VILLENEUVE LA COMPTAL pour les sorties suivantes :

Date	Départ ALSH	Destination	Montant en € HT
20/07	SALLES SUR L'HERS	Xploria, Mas d'Azil	438,64
24/07	SALLES SUR L'HERS	Musée Dom Robert, Sorèze	388,64
25/07	CASTELNAUDARY	Nailloux (thésauque)	330,00
27/07	FENDEILLE	Aquaval complexe de loisirs à Lautrec	411,36
27/07	CASTELNAUDARY	Toulouse	391,51
31/07	TEAM SODA	Limoux	375,00
03/08	SALLES SUR L'HERS	Aquaval, Lautrec	434,09
04/08	FENDEILLE	Château et labyrinthe à Merville	459,69
09/08	FENDEILLE	La ferme du paradis à RIEUMES	477,27
17/08	FENDEILLE	Chateau de CHALABRE	379,55
23/08	FENDEILLE	Grotte du LIMOUSIS	406,82
31/08	FENDEILLE	Lac de La Cavayère à CARCASSONNE	388,64

ARTICLE II : les dépenses seront imputées au budget principal.

ARTICLE III : la présente décision n° 23-88 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE IV: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 19 juillet 2023

Le Président,

Philippe GREFFIER